



DOSSIER

PARACHUTAGES

SOMMAIRE

23 mars 2018	Note à l'attention de M. Günther Oettinger - Votre réponse du 9 mars dernier à notre note du 28 février	3
28/02/2018	Note à l'attention de M. Günther Oettinger - Décisions du collège du 21 février concernant l'encadrement supérieur de notre institution	11
28/02/2018	Note à l'attention de M. Martin Selmayr - Vos prises de positions successives contre les parachutages et votre propre parachutage sur le poste de Secrétaire général	15
	Revue de presse concernant la nomination de Secrétaire général	19
09/01/2018	Note à l'attention de M Martin Selmayr - « Parachutages » de membres de cabinet à la fin du mandat du collègue et vos nouvelles déclarations reprises sous le projet 7.5 du procès-verbal de la réunion des Chefs de cabinet du 23 novembre 2017	23
07/06/2017	Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker et M. Italianer, Secrétaire général - Vos déclarations lors de la réunion du 22 mai dernier sur la nécessité des Chefs de cabinets de respecter l'engagement et le travail de nos collègues du Secrétariat général	29
02/06/2017	Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker et M. Italianer, Secrétaire général—Nomination d'un membre du cabinet Jourová sur un poste d'encadrement auprès de la DG JUSTICE	33
16/05/2017	Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker et M. Italianer, Secrétaire général - Nomination d'un membre du cabinet Moscovici sur un poste d'encadrement auprès de la DG TAXUD	37
27/03/2017	Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker et M. Italianer, Secrétaire général - "Parachutages" de membres de cabinet à la fin du mandat du collègue	41
06/02/2017	Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker et M. Italianer, Secrétaire général - « Parachutages » de membres de cabinet à la fin du mandat du collègue	45



Bruxelles, le 23 mars 2018

NOTE À L'ATTENTION DE M. GÜNTHER OETTINGER
COMMISSAIRE EN CHARGE DU BUDGET ET DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Votre réponse du 9 mars dernier à notre note du 28 février au sujet des décisions du collègue du 21 février portant sur la nomination de M. Selmayr en tant que nouveau Secrétaire général et sur plusieurs autres nominations de Directeurs généraux et Directeurs généraux adjoints.

Par note du 28 février dernier ([lien](#)) nous avons attiré votre attention sur la profonde perplexité du personnel de la Commission et des autres institutions face à ces nominations et nous vous avons relayé diverses interrogations.

Dans le cadre du dialogue franc et ouvert avec la représentation du personnel que vous avez souhaité établir, nous tenons à vous faire part de notre déception face aux clarifications reprises dans votre réponse du 9 mars dernier ([lien](#)). Celles-ci ne sont malheureusement pas à la hauteur des questions que nous sommes en droit de nous poser et restent même étonnamment muettes sur certaines d'entre elles.

S'agissant des réactions massives de soutien de nos collègues à notre démarche

Je tiens d'emblée à vous informer que suite à la diffusion de nos notes sur ce sujet brûlant à votre attention ainsi qu'à celle de M. Selmayr (restée sans réponse à ce jour...) nous avons enregistré **un nombre encore jamais vu de soutiens et de vifs encouragements** à poursuivre sans relâche nos démarches qui s'inscrivent dans le respect de l'intérêt général et nous tenons ici à remercier sincèrement les centaines de collègues qui nous ont ainsi manifesté leur soutien dans la tâche ardue de vous appeler à plus de lucidité sur les événements et leurs conséquences potentielles.

Ces réactions sont d'autant plus appréciables compte tenu du lourd climat de crainte et de fidélisation forcé qui s'est installé au sein des services auquel le limogeage brutal de nos trois collègues Directeurs généraux a sans doute contribué. C'est ainsi que la plupart de nos collègues ont tenu à assurer le caractère informel de leurs signes de soutien.

Le message que nous vous adressons au nom des collègues est très clair : au nom de l'intérêt général, votre personnel n'est pas disposé à payer les conséquences de la crise politique et médiatique déclenchée par la nomination du nouveau Secrétaire général et encore moins à se voir imposer une nouvelle réforme du statut.

Une crise politique majeure qui nuit grandement à la réputation de notre institution

C'est avec consternation que le personnel a pris connaissance de l'avalanche d'articles d'une presse indignée (cfr. revue de presse en annexe) du climat houleux de votre audition au PE (*Politique d'intégrité de la Commission, notamment la nomination du Secrétaire général de la Commission... voir la vidéo*) et des 140 questions que la COCOBU ([lien](#)) vient d'adresser à la Commission dans le cadre de l'enquête en cours dans la perspective du vote de la plénière du PE prévu pour le 18 avril prochain.

C'est tout simplement du jamais vu!

Or, nous notons que concernant cette nomination du nouveau Secrétaire général votre réponse reprend sans ciller les mêmes arguments que ceux que vous aviez présentés lors de votre audition au Parlement européen du 12 mars dernier qui a pourtant déclenché un tollé, relayé immédiatement par une presse tout aussi indignée que les députés européens, mettant unanimement en exergue l'absence de prise de conscience par la Commission de la gravité de la situation.

Votre tentative de convaincre vos interlocuteurs politiques et médiatiques que les critiques qu'ils émettaient à l'encontre de cette nomination seraient sans fondement, que la Commission aurait en l'espèce "religieusement respecté la lettre et l'esprit du statut" dans un geste digne du "prix 2018 de la procédure idéale" s'est avérée parfaitement vaine, sinon contre-productive.

La conséquence pourtant parfaitement prévisible de votre prise de parole au Parlement aura été – comme l'eurodéputé Verhofstadt, qui n'est certainement pas un eurosceptique et un ennemi de notre institution, l'a confirmé devant le Président Juncker ([lien](#))- que **pour la première fois de cette législature TOUS les députés**, quelle que soit leur orientation politique ou l'intensité de leur attachement au projet européen se sont révoltés et ont rejeté en bloc avec virulence vos explications.

Toutes et tous ont accusé la Commission de « *les prendre pour des enfants* » voire « *pour des imbéciles* » ou « *qu'il fallait être aveugle, sourd et stupide* » pour croire à vos propos.

Et pour souligner toute la gravité de cette crise de confiance, M. Verhofstadt a ouvertement indiqué que la Commission Juncker était en train de prendre le risque de suivre le destin de la Commission Santer.

Hier cela a été le tour des délégations au Conseil d'exprimer leurs critiques en invitant la Commission à collaborer loyalement avec le PE.

Non, Monsieur le Commissaire, le statut n'y est pour rien et il est hors de question que comme en 2004 le personnel subisse une énième réforme punitive

Pire encore: en cherchant à tout prix à convaincre qu'en procédant à cette nomination, la Commission n'avait fait que religieusement respecter le statut, vous laissez ainsi entendre, que la Commission pourrait donc bientôt recommencer avec d'autres emplois/fonctionnaires.

Il devenait dès lors inévitable que la seule réplique politique possible à votre tactique de défense fût de vous réclamer en urgenceune modification du statut! C'est exactement ce que plusieurs députés vous ont indiqué lors de votre audition,

Or, lors de votre réplique, c'est avec une profonde surprise que nous avons pris acte de votre réponse aux députés concernant une éventuelle réforme du notre statut : "*si vous voulez en changer, nous devons en parler* " et que "*(...) le statut peut être modifié*"

Or, dans cette polémique, le statut n'y est pour rien : les principes généraux d'égalité de traitement de potentiels candidats, de publicité et de transparence des procédures de sélection des fonctionnaires au sein des institutions de l'Union sont bien repris dans notre statut et sont des règles fondamentales auxquelles l'institution ne peut déroger.

C'est que ce que nous vous demandons de réaffirmer avec force lors de votre audition du 27 mars prochain devant la COCOBU.

Ce sont les décisions de mise en œuvre de la Commission qu'il faut améliorer en profondeur

Ce sont les décisions et les procédures internes de la Commission mettant en œuvre ces dispositions qui doivent être amendées pour répondre aux attentes de la presse, du PE, de la Médiatrice Européenne, de l'opinion publique mais aussi et surtout de votre personnel, qui a droit à ce que la vocation des agents à faire carrière au sein de l'institution soit prise en compte dans le souci d'éviter le recours massif aux mutations dans l'intérêt du services pour ne pas publier les postes et procéder à une véritable analyse comparative des candidatures ou pour limoger brutalement des collègues, une politisation totale des nominations...etc.

De même, il faut mettre fin une fois pour toutes à la pratique détestable des "ascenseurs" à savoir la nomination parfois même par procédure "externe" d'un membre de cabinet sur un poste d'encadrement qu'elle-il n'occupera jamais en réalité pour être de suite à nouveau détaché-e auprès d'un cabinet parfois le même, en ayant ainsi acquis le grade et le niveau d'un emploi jamais exercé et les "parachutages" dont M. Selmayr lui-même a si bien reconnu les conséquences néfastes avec des propos très clairs et appréciables, démentis par la suite par les faits et que de toute évidence nous avons été les seuls à prendre au sérieux (*lire nos notes* [28/02/2018](#), [09/01/2018](#), [02/06/2017](#), [16/05/2017](#), [27/03/2017](#), [06/02/2017](#)).

De plus, il faut aussi que l'administration s'attelle à assumer pleinement son rôle de gardienne de notre statut et cesse d'apparaître comme étant une simple et docile cheville ouvrière.

Ces mesures sont d'autant plus urgentes que bien d'autres parachutages sont d'ores et déjà annoncés avant la fin de la Commission Juncker.

Pour le reste, il convient selon nous, sans plus attendre, d'aborder avec humilité et lucidité les réserves émises à l'égard de cette nomination et de fournir de façon transparente les explications que la Commission se doit de communiquer.

Il faut commencer par corriger sans délai une stratégie de communication désastreuse qui a largement contribué au déclenchement de la crise politique actuelle

Des procédures "à la carte?"

Dans les premières prises de position de la Commission vis-à-vis de la presse, il a été parfaitement inapproprié de laisser croire que dans notre institution le choix de la procédure de pourvoi d'emplois serait laissé à l'appréciation du candidat (mais pas n'importe lequel évidemment...), tel un menu du jour.

Au lieu d'alimenter la confusion, la Commission se devait plutôt de clarifier la différence fondamentale qu'il y a, pour tout agent, entre son grade et le niveau de son emploi à la suite de son évolution normale de carrière et ceux qui peuvent lui être attribués à l'occasion d'un détachement, temporaire, auprès d'un cabinet.

Le statut, en ses articles 37 et 38 sont dépourvus d'ambiguïté à ce sujet : le niveau de l'emploi occupé au sein d'un cabinet, et le grade correspondant, ne sont, par nature, que temporaires.

Au terme d'un tel détachement, l'agent reprend sa carrière au grade et niveau d'emploi qu'il occupait avant son détachement.

Dans la mesure où l'article 29 du statut régit strictement la manière dont l'institution peut pourvoir à l'emploi de SG adjoint, les explications initialement fournies prétendant que M. Selmayr aurait choisi la procédure « *la plus difficile* » sont non seulement dénuées de fondement légal mais elles ont incontestablement ajouté de la polémique juridique à la polémique politique, en laissant penser que, dans notre institution et eu égard à notre statut, le choix de la procédure serait laissé à la discrétion du candidat (mais pas n'importe lequel évidemment...), à la carte !

Combien de candidatures pour le poste de Secrétaire général adjoint ? "Plusieurs" puis "Moins de quatre", puis "seulement deux" et enfin "une seule"...qui dit mieux?

De même, il est inconcevable de s'être livré comme la Commission l'a fait à des déclarations successives contradictoires quant au nombre des candidats au poste de Secrétaire général adjoint, variant, (au gré de la température extérieure?), de "plusieurs", à « moins de quatre » à « seulement deux »...pour finir par admettre qu'une seule, celle de M. Selmayr, était restée en lice après que l'autre candidature, ait été retirée juste avant le début de la procédure d'évaluation.

Lors de votre audition au PE nous avons noté que vous n'avez nullement démenti les propos repris par la presse ni contredit ceux identiques des députés à ce sujet. Tous tendaient en effet à dire que, lors de la procédure de sélection pour le pourvoi de l'emploi de Secrétaire général adjoint, aucune analyse comparative des candidatures n'a été possible dans la mesure où la seule autre candidature déposée émanant de la chef de cabinet adjointe du Président avait été retirée avant le début de la procédure d'évaluation et que seul M. Selmayr était candidat au poste.

Sans attendre que cela soit découvert et épargnant ainsi à notre institution la suspicion de non transparence qui plane sur elle depuis dans la presse internationale, la Commission aurait donc dû confirmer en toute sincérité et d'emblée comment la procédure s'était déroulée.

A cet effet, pourquoi avoir essayé de banaliser le déroulement de cette procédure de nomination au poste de Secrétaire général adjoint, en indiquant comme vous le faites dans votre réponse, qu'il est normal que dans le cadre d'une procédure de nomination "certaines candidatures soient retirées"?

Ceci en oubliant qu'en l'espèce, non seulement il n'y a eu que deux candidatures, mais la deuxième a été presque immédiatement retirée et émanait d'une collègue qui était soumise à l'autorité directe du candidat retenu et qui une fois la nomination décidée a pris la place restée ainsi libre.

Pour couper court et afin d'apprécier le caractère prétendument banal d'une telle situation, pouvez-vous nous indiquer si une telle situation s'est vérifiée ne serait-ce qu'une seule autre fois dans l'histoire de notre institution?

Plutôt qu'essayer de prétendre que le choix de M. Selmayr aurait été fait à la suite de l'analyse comparative de plusieurs candidatures, la Commission aurait mieux fait d'assumer sa responsabilité politique en renonçant à sa faculté de republier l'appel à candidatures afin d'en susciter de nouvelles.

Il est maintenant urgent de fournir les explications appropriées par rapport à des aspects qu'il est inutile de continuer à nier et la Commission doit assumer la responsabilité politique de ses décisions.

Il est parfaitement inutile de nier le caractère inédit de la concomitance entre la nomination de M. Selmayr en tant que secrétaire général adjoint et sa mutation, à la minute suivante, sur le siège de Secrétaire général laissé encore chaud par le titulaire qui venait de démissionner.

La Commission peut tout au plus essayer de défendre la pleine légalité de ce phénomène unique de perforation de l'espace-temps administratif au motif qu'il n'y aurait pas de disposition légale l'interdisant expressément, sur un modèle qui veut qu'il serait "interdit d'interdire ce qui ne l'est pas"

Pour couper court et afin d'apprécier le caractère prétendument banal de la démarche que la Commission essaie de défendre, pouvez-vous nous indiquer dans combien d'autres cas

cette double procédure a été suivie dans un espace -temps si réduit ?

Il est tout aussi inutile de nier le caractère inédit du choix d'un Secrétaire général n'ayant jamais exercé auparavant de responsabilité sur un service opérationnel. Tout comme il est vain de refuser d'assumer la responsabilité politique d'un tel choix qui constitue incontestablement une rupture profonde par rapport à ce qui a toujours été pratiqué en la matière depuis la création de notre institution.

A ce jour, les Secrétaires généraux ayant succédé à M. Emile Noel avaient été issus des rangs de collègues ayant tous **effectivement** exercé des fonctions d'encadrement supérieur voir de Directeur général au sein d'une DG.

Il n'est nullement question ici de remise en cause des qualités professionnelles de M. Selmayr ni de la légitimité formelle du Président à désigner le Secrétaire général d'une institution qu'il préside.

Néanmoins, il est impossible de nier qu'en l'occurrence et pour la première fois dans l'histoire de notre institution, le choix a porté sur un collègue dépourvu de toute expérience d'encadrement d'un service opérationnel européen.

Expliquer et assumer la responsabilité politique d'une telle rupture pour le moins surprenante par rapport aux pratiques passées : c'est ce que vos interlocuteurs vous ont demandé inlassablement, sans jamais obtenir de réponse.

Limogeage sans ménagement du management, placement hors classe de trois Directeurs généraux : Unum castigabis, centum emendabis ?

Nous notons également que dans votre réplique vous n'avez pas cru bon répondre à nos interrogations concernant le traitement pour le moins expéditif réservé à trois de nos collègues, Directeurs généraux, informés en quelques minutes d'entretien et sans le moindre préavis de la décision irrévocable de mettre fin immédiatement à leurs fonctions, décision qui devait être ratifiée le lendemain matin par le Collège.

Nous avons pourtant signalé que vos explications sur ce point étaient d'autant plus nécessaires qu'une presse imaginative fantasmait déjà sur la possibilité que ces décisions émanent en réalité du futur-ex-chef de cabinet du président / futur-nouveau Secrétaire général, qui aurait ainsi commencé à façonner la Commission « *en virant des directeurs généraux qu'il n'aimait pas* ».

Devons-nous considérer votre silence sur ce volet de l'affaire comme une caution bienveillante de la méthode employée ?

La Commission aurait-elle là aussi "religieusement respecté l'esprit et la lettre du statut" puisque qu'il ne contient aucune disposition écrite interdisant de procéder de la sorte, vite fait, entre deux portes, entre 18h00 et 18h30, et n'établit aucun format spécifique pour la composition de la délégation de haut niveau chargée d'annoncer la bonne nouvelle ?

Pourquoi s'encombrer de ces brefs entretiens de la veille alors qu'un tweet aurait parfaitement fait l'affaire et surtout, "n'est pas interdit"?

De la Commission "n'est pas l'école Montessori" au set de « The Apprentice : you are fired!": s'agit-il là de la première application d'une toute nouvelle culture de gestion?

Pour rester dans la métaphore télévisée introduite par la presse qui considère que la Commission serait soudainement devenue le set de « House of Cards » nous sommes plus tentés ici par le scénario de « The Apprentice : you are fired! ».

Comme plusieurs députés vous l'ont demandé à l'occasion de votre audition, il convient de démentir sans ambiguïté qu'il s'agirait en réalité de mettre en œuvre un nouveau style ma-

nagéral fondé sur la peur et non plus sur la collaboration loyale en privilégiant définitivement l'obéissance aveugle au détriment de l'esprit d'initiative et l'indépendance collective de son personnel. Il s'agirait là d'une atteinte portée directement à l'intérêt de l'Union, de ses institutions et de sa fonction publique.

C'est aussi ce que nous vous demandons de démentir avec force.

Il y a lieu de démentir tout aussi clairement une quelconque volonté politique de mettre en cause l'indépendance de notre Service Juridique, véritable fierté de notre institution!

Dans le même sens, le personnel a été particulièrement choqué par les articles de presse et les questions posées par les députés faisant état d'une prétendue volonté de mettre en cause l'indépendance de notre Service Juridique qui réalise chaque jour un « sanity check » de notre institution comme le dit Politico et de le placer sous l'autorité du secrétaire général.

Un tel démantèlement du service chargé de veiller au respect de la règle de droit au sein de la Commission depuis 1958 aggraverait encore plus la crise de confiance entre les fonctionnaires et le public vis-à-vis de l'institution.

Il ne faut pas oublier que l'indépendance et l'excellence de notre Service Juridique sont aussi une garantie fondamentale pour les citoyens européens qui ont droit à être rassurés que toutes les décisions adoptées par notre institution sont pleinement respectueuses du cadre juridique en vigueur.

Les démentis assez timides et très vagues prononcés jusque-là sont loin d'être de nature à apaiser ces craintes.

Dès lors, nous vous demandons de rassurer le personnel et les observateurs externes **en confirmant formellement que la Commission, pendant toute la durée de son mandat, n'a aucune intention :**

- de modifier l'organigramme du SJ
- de transférer celui-ci sous l'autorité du secrétaire général
- de modifier la structure, le fonctionnement et les tâches du service juridique tels qu'ils existent actuellement
- de prendre quelque mesure que ce soit qui porterait atteinte à l'indépendance du SJ, ou empêcherait celui-ci de fournir au collège des avis juridiques francs, objectifs et complets
- d'empêcher le SJ de continuer à déposer des observations écrites dans toutes questions préjudicielles dont la Cour de Justice est saisie.

De plus, afin de dissiper les informations relatées par la presse visant à annoncer que ce poste fera l'objet d'un nouveau parachutage par simple mutation dans l'intérêt du service, il est urgent de confirmer également qu'au cas où le directeur général actuel du SJ partirait à la retraite avant la fin du mandat de cette Commission, s'agissant d'une des nominations les plus sensibles, le choix de son successeur fera l'objet de la publication d'une procédure de sélection ouverte et transparente.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous saurions gré de répondre aux interrogations que nous vous soumettons pour répondre aux questions de nos collègues, dans l'intérêt collectif et pour sauvegarder la réputation de l'institution toute entière déjà affaiblie par la gestion malheureuse de l'affaire Barroso et à présent mise à mal par cette nouvelle crise politique et médiatique qui aurait due être soigneusement évitée alors que le projet européen est remis en cause et soumis à des attaques populistes de toute part.



Cristiano SEBASTIANI
Président

Annexe : Revue de presse

CC :

M. J-C Juncker, Président

Mesdames et Messieurs les Membres du Collège

M. M. Selmayr, Secrétaire général

M. L. Romero Requena, DG SJ

Mme I. Souka, DG DGHR

MM C. Roques, L. Duluc DG HR

M. Verhofstadt, député européen

Personnel des institutions européennes



Syndicat du Personnel des Institutions Européennes
Le Président

NOTE À L'ATTENTION DE M. GÜNTHER OETTINGER
COMMISSAIRE EN CHARGE DU BUDGET ET DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Décisions du collège du 21 février concernant l'encadrement supérieur de notre institution

Dans le cadre du dialogue franc et ouvert avec la représentation du personnel que vous avez tenu à établir, nous nous permettons de soumettre à votre attention les questions et les demandes de clarification suivantes relatives aux récentes nominations dans l'encadrement supérieur.

En premier lieu, il est rassurant de constater l'absence de toute nomination externe : la quasi-totalité des collègues qui ont été nommés disposent d'une expérience consolidée au sein de notre institution et avaient déjà assumé des responsabilités de gestion importantes au sein d'une Direction générale. En effet, par le passé, des nominations par procédure externe sur des postes de Directeur général de personnes ne disposant d'aucune expérience et connaissance interne de notre institution ont eu des effets désastreux pour le bon fonctionnement des services et, ceci, au plus grand détriment des attentes légitimes de carrière de nos collègues.

En deuxième lieu, nous avons apprécié que, pour la première fois, des collègues bulgare et chypriote aient été nommés sur ces postes à responsabilité importante.

En troisième lieu, nous notons les efforts déployés en faveur d'un meilleur équilibre dans la répartition homme/femme concernant les postes d'encadrement supérieur.

Il y a cependant des aspects critiques qu'il est urgent de clarifier:

Les décisions du 21 février ont suscité de nombreuses interrogations que nous vous soumettons afin de disposer de vos clarifications et de vos réponses.

1. Pourquoi ces nominations ont-elles été traitées dans le plus grand secret ?

En effet, comme confirmé par de très nombreux articles parus dans la presse ainsi que par les informations qui nous ont été transmises par les collègues parmi lesquels des membres de cabinet, tout le processus à la base de ces nominations aurait été géré dans le plus grand secret, mettant les membres du collège et leurs cabinets devant le fait accompli. Nous ne pouvons pas croire que, comme indiqué par plusieurs journalistes, en dépit de vos responsabilités, vous auriez vous-même été associé uniquement dans la toute dernière phase du processus.

L'obsession d'éviter des fuites qui aurait été à la base de l'approche « secrète » retenue, n'a pas raison d'être au sein d'une institution qui se doit d'être ouverte, transparente et toujours en mesure de rassurer son personnel et les citoyens européens quant à l'équité et la lisibilité de ses procédures. Notre institution ne peut pas se permettre de donner une image déplorable de son fonctionnement et d'une absence de transparence de ses procédures de nomination et vous conviendrez avec nous qu'il est donc urgent de faire toute la clarté.

2. Pourquoi, à une exception près, ces postes de Directeur général ont-ils été pourvus sans publication préalable d'un avis de vacance et dès lors sans analyse comparative des candidats potentiels ?

Dans votre déclaration à la presse sur ces nominations, vous avez tenu à souligner que : *"En nommant les meilleures personnes aux bonnes fonctions, nous sommes déterminés à utiliser la fenêtre d'opportunité qui s'ouvre à nous maintenant pour agir conformément à notre agenda politique ».*

Sans mettre en cause les mérites des collègues qui viennent d'être nommés, force est néanmoins de rappeler qu'eu égard à notre statut et aux principes de base de notre fonction publique, seule la publication d'un avis de vacance et des procédures y afférentes permet de garantir l'analyse comparative des mérites des candidats.

Nous souhaitons nous assurer qu'il ne s'agit pas là d'une nouvelle approche visant systématiquement à ne pas publier les postes de Directeur général, évitant ainsi les procédures de sélection habituelles, la publicité et le contrôle juridictionnel éventuel.

3. Quels sont les détails exacts de la procédure ayant permis la nomination du nouveau Secrétaire général ?

S'agissant de la nomination administrative la plus importante au sein de notre institution, il est indispensable et urgent d'assurer la plus grande clarté et de dissiper toutes les critiques, y compris les propos relayés dans la presse, laissant entendre qu'il serait agi là d'un véritable « coup d'état » mené à bien avec un petit groupe « *de comploteurs* » et avec le silence complice des autres. En particulier, selon cette même presse et ses sources, les règles internes auraient été « *malmenées voir délibérément violées* ». Selon ces mêmes informations, n'étant pas éligible pour ce poste, M. Selmayr aurait été, dans la même journée, nommé Secrétaire général adjoint à la suite d'une procédure de sélection, puis muté sur le poste de Secrétaire général suite au départ concomitant de M. Italianer qui souhaitait prendre sa retraite.

Si ces informations devaient s'avérer fondées, vous conviendriez avec nous qu'il s'agit là d'une procédure absolument inédite et tout à fait étonnante qui impose une explication dépassant les clarifications usuelles transmises jusque-là par le service du porte-parole en réaction aux articles de presse et aux questions des membres du Parlement européen qui en sont arrivés à demander une commission d'enquête parlementaire pour faire toute la lumière sur cette nomination.

4. Est-il exact que les trois anciens Directeurs généraux nommés sur des postes de conseillers hors classe ont été informés de la décision de leur retirer leurs responsabilités uniquement le soir à la veille de la réunion du collège et ce sans la moindre communication préalable ?

Il serait inacceptable que ces collègues aient dû subir un traitement brutal aussi irrespectueux alors qu'ils avaient pendant des années accompli leurs missions à la pleine satisfaction de notre institution. Nul ne peut douter qu'un tel procédé est de nature à mettre en cause l'honorabilité de ces trois collègues qu'il convient donc de rétablir sans tarder.

Unum castigabis, centum emendabis ?

Dans ces conditions, vos clarifications sont d'autant plus nécessaires que la presse s'est déjà livrée à imaginer que ces décisions émaneraient en réalité de l'ancien chef de cabinet du président / nouveau Secrétaire général, qui aurait ainsi commencé à façonner la Commission à son idée « en virant des directeurs généraux qu'il n'aimait pas », signal très clair pour instaurer un climat de crainte généralisée absolument inacceptable au sein de notre institution.

Clarifier les processus à la base de ces décisions, rétablir l'honorabilité de nos collègues, démentir avec la plus grande fermeté de telles interprétations, c'est ce que nous vous demandons avec urgence afin de confirmer l'attachement aux valeurs de notre fonction publique et ainsi protéger la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination.

A cette fin, nous vous demandons une réponse sur tous les points mentionnés dans les meilleurs délais. Il y va de la crédibilité de l'institution aussi bien en interne qu'en externe.



Cristiano SEBASTIANI
Président

Bruxelles, le 28 février 2018

NOTE À L'ATTENTION DE M. MARTIN SELMAYR
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Objet : Vos prises de positions successives contre les parachutages et votre propre parachutage sur le poste de Secrétaire général

L'annonce de votre nomination, en tant que nouveau Secrétaire général, a suscité de nombreuses réactions ainsi que des interrogations, tant de la part des collègues que du monde extérieur.

Selon les informations relatées par la presse, n'étant pas éligible pour ce poste, vous auriez été, dans la même journée, nommé Secrétaire général adjoint à la suite d'une procédure de sélection et puis muté sur le poste de Secrétaire général suite au départ à la retraite de M. Italianer le même jour !

Si ces informations devaient s'avérer fondées, vous conviendriez avec nous qu'il s'agit là d'une procédure absolument inédite et tout à fait étonnante qui impose des explications que nous venons de demander à M. Oettinger commissaire en charge des ressources humaines au sein de notre institution.

En effet, d'après tous les observateurs, votre nomination constitue le cas le plus spectaculaire de "parachutage" d'un membre de cabinet : pour la première fois dans l'histoire de notre institution, un membre de cabinet devient Secrétaire général sans ne jamais avoir eu la responsabilité d'une Direction générale ou d'un quelconque autre service. De plus, cette nomination en tant que Secrétaire général s'est effectuée sans même la publication du poste.

Dans ces conditions, les réactions ironiques et sarcastiques des collègues nous suggérant de ne pas prendre au sérieux vos engagements et vos prises de positions successives contre les "parachutages" n'en seraient donc que plus fondées !

Vos déclarations contre la pratique détestable des "parachutages"

Force est, en effet, de rappeler qu'en janvier 2017, conjointement avec M. Italianer, vous aviez indiqué que :

« Ne seront pas admises :

• les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe »

A l'appui de ces mêmes instructions vous aviez indiqué que :

“ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet“.

Et vous aviez indiqué que, toujours conjointement avec M. Italianer, vous entendiez faire assurer le strict respect de ces instructions si bien inspirées

Vous conviendrez avec nous qu'en application de vos instructions que nous avons soutenues avec la plus grande conviction - en étant de toute évidence les seuls à vous avoir pris au sérieux—(lire nos notes à votre attention du [07/02](#), [27/03](#), [16/05](#) et [02/06/2017](#)) nous étions en droit de croire que vous n'auriez assurément jamais toléré la séquence flash de double-nominations d'un même membre de cabinet aux postes enviés de Secrétaire général adjoint et Secrétaire Général.

Il est vrai que, par la suite, lors de vos nouvelles déclarations d'octobre 2017, vous aviez déjà semblé vouloir réduire drastiquement la portée de vos déclarations initiales, sinon les priver de tout effet utile.

Il y a seulement quelques semaines, le [9 janvier 2018](#), nous vous avons demandé de bien vouloir revenir sur ces " dispositions dérogatoires" afin de pouvoir donner suite aux multiples questions formulées alors par un personnel devenu aussi inquiet que méfiant.

Nous étions donc dans l'attente d'une réponse claire de votre part : celle-ci semble être tombée avec votre nomination.

Compte tenu de ce qui précède, nous nous permettons dès lors de soumettre à votre attention en tant que Secrétaire Général de la Commission, les questions suivantes :

1. **Comment concilier vos déclarations exemplaires en tant que chef du cabinet du Président de la Commission, visant à mettre (enfin) un terme à la pratique injustifiable et délétère des "parachutages" avec votre "parachutage" au poste de Secrétaire Général adjoint et puis Secrétaire général de notre institution ?**
2. **Dans votre nouvelle fonction de Secrétaire général qui commencera dans quelques heures, pouvons-nous connaître une fois pour toutes les instructions que vous entendez faire respecter en matière de "parachutage" ?**

Disposer d'une réponse claire de votre part est d'autant plus urgent que des "parachutages" sont déjà annoncés dans plusieurs services.

Ceci sans oublier qu'à l'instar de la fin du mandat de la Commission Barroso, l'administration (toujours fidèle à sa mission de simple cheville ouvrière), dont vous êtes à présent le responsable *in fine*, serait d'ores et déjà en train de préparer de nouvelles procédures de titularisation savamment conçues...

A cet égard, nous tenons à confirmer que nous concernant il n'a jamais été question de mettre en cause les mérites de nos collègues des cabinets mais uniquement de défendre la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination ainsi que de prendre en compte les effets dévastateurs de ces pratiques sur la motivation du reste du personnel que vous avez si bien rappelés lors de vos déclarations successives.

Dans le cadre du dialogue franc et ouvert que nous souhaitons établir avec le nouveau Secrétaire général de la Commission et selon la pratique bien inspirée de plusieurs de vos prédécesseurs, nous nous permettons de vous proposer d'organiser une rencontre avec la représentation du personnel afin d'aborder, entre autres, l'ensemble des aspects mentionnés ci-dessus mais aussi de vous permettre de présenter les priorités et les orientations dans l'accomplissement de vos nouvelles fonctions.



Cristiano SEBASTIANI
Président

Politico - [POLITICO Brussels Playbook, presented by DowDuPont: Italy swings right — New front in Selmayrgate — Robot cartels](#)

DDS - [Timmermans reageert op ophef om omkopende EU-ambtenaar Selmayr: « De procedure is keurig gevolgd! »](#)

Euractiv - [Key EU lawmakers committee to query Selmayr's promotion to hearing](#)

Express- ['Cloak and dagger!' Juncker in firing line as MEP lists 29 suspicions over Selmayr job](#)

DW - [EU lawmakers slam Jean-Claude Juncker for promoting German aide Martin Selmayr to top EU post](#)

dS - [Selmayr verdedigt voor het eerst zijn omstreden topbenoeming](#)

Knack - [Wankelt de Europese Commissie na het Selmayr-schandaal?](#)

Le Point- [Europe: Martin Selmayr, un putsch à la commission?](#)

De Volkskrant - [Hoogste EU-ambtenaar Selmayr wacht op EU-top geen warm onthaal](#)

The Economist - [Why Brussels is so obsessed with Martin Selmayr](#)

DeMorgen - ['House of Cards' in Europa: hoe Martin Selmayr de macht naar zich toe trok](#)

Le Monde - [Martin Selmayr ou l'ivresse du pouvoir de Bruxelles](#)

The Guardian - [Angry MEPs attack Juncker over elevation of his 'monster' Selmayr](#)

Libération - [Le « Raspoutine » européen Martin Selmayr doit démissionner!](#)

Il foglio - [Caso Selmayr, il Parlamento Ue prepara 139 domande per Juncker](#)

Ilsole24ore - [Il caso Selmayr arriva sul tavolo del Consiglio Ue](#)

Politico - [Brussels backlash to Martin Selmayr's appointment](#)

Euobserver - [Selmayr case symptomatic, says EU novel author](#)

The Guardian - [Angry MEPs attack Juncker over elevation of his 'monster' Selmayr](#)

Euronews - [La polémique Martin Selmayr continue](#)

Ouest France - [Passe d'armes au Parlement européen sur l'affaire Martin Selmayr](#)

RTBf - ["Un parachutage brutal": les eurodéputés dénoncent la nomination de Martin Selmayr](#)

General anzeiger - [Eine seltsame Affäre: #Selmayrgate bringt Brüssel in Wallung](#)

Libération - [Le Parlement européen s'empare du "Selmayrgate"](#)

Il Sole 24 Ore - [Caso-Selmayr: il Parlamento Ue chiede un'audizione a Juncker. Si rischia conflitto istituzionale](#)

DDS - [:Onrust in Brussel: parlement en ambtenarij willen onderzoek naar verdachte snelle benoeming Martin Selmayr tot hoogste ambtenaar](#)

The Brussels Times - [New secretary general in the European Commission reaches out to staff after being questioned on parachuting to his post](#)

Libération - [Selmayrgate: petit guide à l'usage des bureaucrates ambitieux](#)

RT France - [« Selmayr gate » : le scandale enfle autour d'une nomination jugée truquée à la Commission européenne](#)

Le Soir - [Parachutage de Selmayr: révélations en cascades, réponses de façade](#)

Euractiv - [Les eurodéputés condamnent violemment la nomination de Martin Selmayr](#)

L'Orient Le jour - [Vive colère des députés européens après la promotion d'un proche de Juncker](#)

Le point - [Juncker face à la bronca du Parlement européen](#)

La libre - [Commission européenne: Juncker se la jour « House of Cards » en plaçant son ancien chef de cabinet Martin Selmayr](#)

The irish times—[Just like the old days as journalists accuse Jean-Claude Juncker of a cover up](#)

La Libre - [Le ton monte à Strasbourg à propos de la nomination de Selmayr : "Vous prenez les eurodéputés pour des imbéciles"](#)

Liberation - [Martin Selmayr braque la Commission européenne](#)

L'Echo - [L'affaire Selmayr "affaiblit" la Commission européenne](#)

L'Humanité- [Le « Selmayrgate » allume le feu au Parlement européen](#)

Liberation - [Selmayrgate: une commission en coupe réglée](#)

Euractiv - [Budget committee to look into 'Selmayrgate' after fury in Strasbourg](#)

The Parliament magazine—[European Parliament to launch probe into Martin Selmayr promotion](#)

RFI - [UE: la nomination de Selmayr à la Commission européenne devient le «Selmayrgate»](#)

Euronews - [Le Parlement ouvre une enquête sur la nomination de Selmayr](#)

RT France - [« Selmayr gate »: le scandale enfle autour de la nomination jugée truquée à la Commission européenne](#)

Lextimes.fr- [Commission européenne : La nomination de Martin Selmayr au secrétariat général fait débat](#)

La Libre - [L'affaire Selmayr, le « House of Card » européen](#)

L'Echo - ["Juncker a le droit de nommer Martin Selmayr à ce poste!" \(Oettinger\)](#)

Politico - [Guy Verhofstadt tells Juncker to 'sort out' Selmayrgate](#)

Isole24ore - [Caso-Selmayr: Katainen, Commissione colta di sorpresa. Anche i Socialisti chiedono l'audizione di Juncker](#)

DeMorgen - ['House of Cards' in Europa: hoe Martin Selmayr de macht naar zich toe trok](#)

Libération: [Martin Semayr: « opération nuit et brouillard »](#)

Taurillon - [Selmayr, le crépuscule de Dieu](#)

AD –[Brusselse ambtenaren in opstand tegen nieuwe baas](#)

DW - [EU lawmakers slam Jean-Claude Juncker for promoting German aide Martin Selmayr to top EU post](#)

Luxemburger Wort – [Des eurodéputés réclament une enquête après le parachutage d'un proche de Juncker](#)

Independent - [Beware puppetmaster Martin Selmayr, who is now pulling the strings of Europe](#)

Deutschlankfunk - [Eine umstrittene Wahl](#)

Politico - [MEPs on Selmayrgate: It 'destroys' EU credibility](#)

DNR—[EU-Abgeordnete kritisieren Selmayr -Personalie](#)

The New York Times - [A Sudden Promotion Raises Questions in the Brussels Bubble](#)

Euractiv - [Die Beförderung Selmayrs stößt im Parlament auf Widerstand](#)

Politico - [The misunderstood Herr Selmayr](#)

Les Echos.fr - [Ca se passe en Europe : le Machiavel de la Commission met Bruxelles en émoi](#)

El Pais - [La Eurocamara examina al « numero dos » de Juncker](#)

Le Monde - [Polémique autour du parachutage du bras droit de Juncker au sommet de l'administration bruxelloise](#)

Politico - [MEPs to debate Martin Selmayr's appointment](#)

Le Soir.Be - [Le parachutage de Selmayr, bras droit de Juncker, crée la polémique](#)

Liberation - [Martin Selmayr et les comploteurs de la Commission](#)

Toute l'Europe.eu - [Commission européenne: nomination controversée de Martin Selmayr au poste de secrétaire général](#)

Paperjam.lu- [Coup de Trafalgar au Berlaymont](#)

RT France - [Promotion controversée d'un proche de Jean-Claude Juncker à la Commission européenne](#)

L'Echo - [L'affaire Selmayr tourne au duel "Richelieu" contre "Robespierre"](#)

Le Quotidien - [Des eurodéputés veulent une enquête sur la promotion du bras droit de Juncker](#)

Spiegel online - [Blitzbeförderung von Junckers "Monster" sorgt für Empörung](#)

Unternehmen-Heute - [EU-Parlamentarier verlangen nach Beförderung von Junckers "Monster" Untersuchung](#)

Merkur.de - [Nach Beförderung durch Juncker: EU-Parlamentarier fordern Untersuchung](#)

Zeitonline - [Juncker wegen Beförderung Selmayrs in der Kritik](#)

derStandard.at - [Aufregung um Insiderwissen des EU-Topbeamten Selmayr](#)

L'Echo - [Selmayr, le "Richelieu" de Juncker, provoque le scandale](#)

Libération – [Commission : le golpe de Martin Selmayr](#)

Reinformation.tv : [La nomination de l'Allemand Martin Selmayr au poste de secrétaire général de la Commission européenne donne raison aux partisans du Brexit](#)

Euobserver - [Selmayr's promotion 'perfectly normal', Commission says](#)

Süddeutsche Zeitung - [Kritik an Beförderung](#)

Euronews - [Martin Selmayr - Der "Mann aus dem Hintergrund"](#)

Libération – [Martin Selmayr et les comploteurs de la Commission](#)

Libération – [Comment un eurocrate s'est emparé du pouvoir](#)

Libération – [UE . Martin Selmayr, tireur de ficelles à la Commission](#)

Le temps – [Martin Selmayr, le « monstre » de Bruxelles](#)

Le Point - [UE: Martin Selmayr, «monstre» de Juncker, s'installe à la Commission](#)

Euronews - [Nouvelle donne à la Commission européenne](#)

L'essentiel - [Le «monstre» de Juncker propulsé à la Commission](#)

Politico - [Martin Selmayr secures Commission top job](#)

Libération - [Martin Selmayr, l'euro fort](#)

Ilsole24ore - [Cambio ai vertici Ue: Selmayr nuovo segretario generale al posto di Italianer](#)

Independent - [Martin Selmayr: controversial Juncker aide promoted to run whole European Commission](#)

Bruxelles, le 9 janvier 2018

Note à l'attention de

M. Selmayr, chef de cabinet du Président de la Commission, M. Juncker

M. Italianer, Secrétaire général de la Commission

Objet: « Parachutages » de membres de cabinet à la fin du mandat du collège et vos nouvelles déclarations reprises sous le point 7.5 du procès-verbal de la réunion des Chefs de cabinet du 23 novembre 2017.

Réf : Nos notes à votre attention des [6 février](#), [22 mars](#), [16 mai](#) et [02 juin](#) 2017.

Vos déclarations à l'occasion de la réunion des chefs de cabinet du 30 janvier 2017.

1. Rappel des faits

R&D a toujours combattu les parachutages des membres de cabinets organisés à la fin de chaque mandat de collège et a toujours dénoncé la gravité des conséquences quant à la motivation du personnel et la crédibilité de notre institution ainsi que ses procédures de nomination.

De même, **R&D** a toujours dénoncé la pratique lamentable de "l'ascenseur", à savoir, la nomination d'un membre de cabinet sur un poste d'encadrement dans une direction générale, suivie d'une réintégration immédiate au sein d'un cabinet.

Sans pour autant contester les mérites de ces collègues, **R&D** a toujours plaidé pour la mise en place d'instructions claires, interdisant notamment les nominations de membres de cabinet à des postes d'encadrement, au sein de la direction générale relevant de leur même portefeuille.

A cet égard, il est incontestable que la Commission Barroso avait déjà outrepassé les limites ([lire notre dossier à ce sujet](#)).

Nous avons tant espéré que la Commission Juncker ne se livrerait pas à de telles pratiques.

2. Une administration réduite à jouer le rôle de simple cheville ouvrière...

A chacune de nos demandes afin de cesser ces dérapages, en dénonçant les effets dévastateurs de ces pratiques, nous avons reçu pour seule réponse des réactions bureaucra-

tiques niant tout problème et nous assurant que toutes les procédures de nomination avaient été mises en œuvre dans la plus grande transparence... Bref que tout allait bien dans le meilleur des mondes!

C'est avec regret que nous avons dû constater que notre administration a été totalement incapable de s'opposer à de telles pratiques ou, pire encore, qu'elle a utilisé ses compétences pour des manœuvres délétères comme ce fut le cas, en 2014, lors de l'organisation de concours internes, au profit des collègues des cabinets, en instrumentalisant les attentes légitimes des collègues post-2004.

3. Vos déclarations à l'occasion de la réunion des chefs de cabinet du 30 janvier 2017

Compte tenu de ce qui précède, c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons pris acte de vos déclarations lors de la réunion des chefs de cabinet du 30 janvier 2017 (cf. point 7.12).

A cette occasion, vous aviez confirmé que :

"Ne seront pas admises :

- *les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe*
- *de même que les nominations de membres de cabinet dans une direction générale pour y obtenir une promotion et leur réintégration dans un cabinet aussitôt cette promotion obtenue."*

A l'appui de ces mêmes instructions vous aviez indiqué que "ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet"¹.

En nous réjouissant vivement de votre prise de position, et par notre note du [22 mars 2017](#), nous vous avons néanmoins fait part du **profond scepticisme** de nos collègues quant à la portée effective de vos déclarations: qui pourrait croire que les choses allaient réellement changer dans les faits ?

Les premières décisions ont semblé confirmer le bien-fondé de ce scepticisme

Par nos notes des [16 mai](#) et [02 juin](#) 2017, nous avons été au regret de constater que vos instructions ne semblaient pas avoir été prises en compte pour deux nominations dans les cabinets Moscovici et Jourová.

4. Vos nouvelles déclarations (cf. point 7.5) à l'occasion de la réunion des chefs de cabinets du 23 novembre 2017 qui semblent viser à réduire drastiquement la portée et l'effet utile de vos déclarations du 30 janvier 2017

A cette occasion (cfr. point 7.5), tout en déclarant formellement vouloir confirmer vos déclarations du 30 janvier, si votre prise de position est restée très claire et sans nuance contre la pratique de "l'ascenseur", par contre concernant les parachutages vous semblez avoir voulu réduire de manière plus que considérable la

portée et l'effet utile de vos instructions du 30 janvier et ce, sur deux aspects pourtant essentiels.

4.1 La non application de vos instructions pour les nominations des membres des cabinets du Président et des Vice-Présidents

Vous avez précisé que vos instructions ne concernent pas **"les membres des cabinets du président et des vice-présidents étant donné qu'ils n'ont pas la responsabilité directe d'une direction générale mais une responsabilité horizontale de coordination couvrant plusieurs portefeuilles et directions générales"**.

Il est évident que votre prise de position n'a pas manqué de susciter de vives réactions de la part des collègues et notamment de plusieurs membres des autres cabinets qui se sont adressés à **R&D** pour dénoncer la discrimination introduite visant à favoriser certains parachutages par rapport à d'autres.

Il est par ailleurs surprenant que la nature très large des compétences des Vice-présidents soit invoquée pour soustraire les membres de leurs cabinets à vos instructions en matière de parachutages, alors que ceci n'a pas été pris en compte dans la proposition du nouveau code de bonne conduite pour les membres du collège, afin d'apprécier le risque accru de conflit d'intérêt après la fin de leur mandat, en appliquant aux Vice-Présidents le même délai de vacuité de 3 ans qui sera en revanche limité au seul Président.

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'application aux Vice-Présidents du même délai de vacuité prévu à présent uniquement pour le Président s'impose aussi pour prendre davantage en compte les prises de position, tant de la Médiatrice européenne que du Parlement européen.

4.2 La limitation de vos instructions aux seules procédures de nomination de l'encadrement supérieur

Pis encore, le procès-verbal du 23 novembre 2017 stipule que « **en règle générale¹ les membres ne devraient pas être promus à des postes d'encadrement supérieur¹ dans la direction générale placée sous l'autorité directe de leur commissaire de tutelle (cas dénommé de "parachutage")** »

Ceci alors que sur ce même point le procès-verbal du 30 janvier 2017 indique que « **Ne seront pas admises¹ les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement¹ dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe** », ne **limitant donc en aucune manière** la portée des instructions aux seules nominations à des postes d'encadrement supérieur.

D'une part, le fait que vos instructions du 30 janvier 2017 étaient incontestablement d'application également pour les procédures de nominations aux postes d'encadrement intermédiaire est confirmé par les vives réactions que nous avons reçues des candidats à des postes de ce type, qui nous ont fait part de leur irritation et nous ont vivement reproché d'avoir soutenu et de s'être réjouis de vos prises de positions.

D'autre part, nul ne peut douter que, si par hasard, maintenant, vos instructions en matière de "parachutages" devaient se limiter aux seules nominations à des postes d'encadrement supérieur dans la direction générale de tutelle, à l'exclusion de tous les postes d'encadrement intermédiaire – qui plus est – ceci uniquement pour les seuls membres des cabinets des commissaires, à l'exclusion de ceux du Président et des Vice-présidents, tout le scepticisme avec lequel vos déclarations initiales ont été accueillies s'avèrerait absolument justifié.

5. L'ironie, le sarcasme et... la démotivation accrue du personnel...

A cet égard, il est même inutile de confirmer que, depuis votre déclaration du 23 novembre 2017, nous avons été submergés de réactions ironiques et sarcastiques des collègues nous rappelant nous avoir déjà suggéré de ne pas prendre au sérieux vos engagements du 30 janvier 2017.

6. Tout changer pour que rien ne change... voir faire pire ?

Tout en comprenant ces réactions et le désarroi des collègues, nous avons continué à confirmer que nous ne pouvons croire que les plus hautes autorités politiques et administratives de notre institution puissent se livrer à de telles déclarations politiques contre les parachutages, en confirmant les effets néfastes de ces pratiques quant à la motivation de notre personnel. Qu'elles établissent des instructions claires, affirment solennellement s'y engager, assurer le plus grand respect de celles-ci... pour finalement, quelques mois plus tard, revenir sur leurs positions et en limiter drastiquement la portée et ce, tout en confirmant formellement leurs déclarations initiales.

6.1 Plutôt que mettre un frein aux parachutages, il aurait été question de les légaliser

Pour apprécier l'ampleur des effets éventuels d'un tel changement d'approche, il suffit de constater que seuls **une dizaine de collègues** seraient maintenant potentiellement concernés par les instructions reprises dans vos déclarations du 23 novembre 2017, alors que **plusieurs dizaines d'autres membres de cabinets**, qui faisaient l'objet de celle du 30 janvier 2017 **seraient à présent** librement « **parachutables** ».

Dans ces conditions, le véritable effet utile de toutes vos déclarations aurait été celui de reconnaître le caractère acceptable de nominations qui jusque-là avaient toujours été considérées – aussi par vous-mêmes en janvier 2017 – comme étant des cas indiscutables de parachutages.

Il est même inutile de souligner les effets néfastes d'une telle approche quant à la démotivation du personnel à laquelle vous avez affirmé vouloir donner une réponse.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, nous vous saurions gré de bien vouloir:

- 1) revenir sur votre position visant à soustraire les membres du cabinet du Président et des Vice-présidents de l'implication de vos instructions ;
- 2) clarifier la portée de vos instructions s'appliquant à toutes les nominations à des postes d'encadrement et non uniquement à celles concernant l'encadrement supérieur, comme mentionné dans vos déclarations du 30 janvier 2017.

Afin de pouvoir donner suite aux nombreuses questions qui nous ont été adressées par les collègues, nous attendons impatiemment de pouvoir disposer d'une réponse claire de votre part.



Cristiano SEBASTIANI
Président

Copie:

Mesdames et Messieurs les Membres du collège

Mesdames et Messieurs les Directeurs généraux

Madame la Médiatrice européenne

Personnel de la Commission

Bruxelles, le 7 juin 2017

**NOTE À L'ATTENTION DE M. SELMAYR, CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT JUNCKER,
ET M. ITALIANER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION**

- Objet :** Vos déclarations lors de la réunion du 22 mai dernier sur la nécessité des Chefs de cabinets de respecter l'engagement et le travail de nos collègues du Secrétariat général (cfr PV du 23 mai RCC (2017) 2213 – [lien](#))
- Réf:** Nos notes à votre attention en date du 06 février ([lien](#)) et 22 mars ([lien](#)) derniers

R&D tient à vous féliciter pour avoir rappelé aux Chefs de Cabinets que le personnel du secrétariat général « n'est pas corvéable à merci! »

Dans vos déclarations citées en objet vous avez tenu à confirmer respectivement que :

" Le secrétaire général attire l'attention sur le fait que le greffe met régulièrement à la disposition des chefs de cabinet des documents confidentiels protégés pendant le week-end pour leur donner le temps de préparer correctement la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet. Or il constate qu'un grand nombre de cabinets ne se déplacent pas pour récupérer ces documents et que ce week-end encore, ils étaient 13 cabinets dans ce cas.

Il regrette cette attitude qui démontre un certain manque d'intérêt pour les travaux de l'institution et a aussi pour incidence de démotiver les équipes du secrétariat général régulièrement mobilisées."

Et que :

"Le chef de cabinet de M. le PRÉSIDENT confirme pour sa part que la diffusion de documents protégés le week-end est un service que le secrétariat général offre aux chefs de cabinet pour leur permettre d'informer leurs commissaires et de présenter leur position lors de la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet afin de mieux préparer la réunion du Collège.

Il ajoute que le secrétariat général n'est pas corvéable à merci.

C'est pourquoi il propose de maintenir jusqu'à l'été la diffusion de documents le week-end

et de dresser un bilan à ce moment-là pour voir si ce service continue à se justifier au vu de l'utilisation qu'en font les cabinets. Il note également que les chefs de cabinet qui ne se déplacent pas et qui, par conséquent, ne disposent pas des documents nécessaires pour la réunion hebdomadaire ne devraient pas être en mesure de se prononcer pendant cette réunion sur le fond du dossier concerné".

Il faut maintenant rappeler aux chefs de cabinet que le personnel des autres Directions Générales n'est pas corvéable à merci non plus !

Nous souhaitons vous faire savoir que, dès que vos déclarations ont été connues par le personnel du Secrétariat général mais aussi des autres Directions générales et Services, les collègues ont tenu à nous faire part qu'ils appréciaient votre position notamment sur la nécessité de respecter le travail et l'engagement du personnel et d'éviter la démotivation déjà profonde au sein des services.

Il y a lieu de poursuivre vos démarches en rappelant aux Chefs et autres membres des Cabinets le besoin de respecter le travail et l'engagement de tous les autres collègues affectés auprès des Directions générales et Services de notre institution.

En effet, trop souvent les collègues nous font état d'attitudes peu respectueuses, voire purement capricieuses, de l'imposition de délais risibles, de prétentions déraisonnables... de la part des membres des cabinets.

Et trop souvent les Directeurs généraux et les autres membres de l'encadrement ne semblent pas être capables d'assurer une défense efficace du travail de leurs services et d'imposer le respect des collègues placés sous leur autorité. Ceci alors qu'elles/ils ne semblent pas ménager leurs efforts pour libérer les places/pistes d'atterrissages dans leurs organigrammes pour la pratique détestable des parachutages de fin de mandat.

Tout comme les parachutages de fin de mandat de telles attitudes augmentent la démotivation du reste du personnel qui comme vous l'avez rappelé à très juste titre « n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet » ...

Comme vous l'avez si bien rappelé à l'occasion de vos déclarations concernant la pratique détestable des parachutages de fin de mandat "***ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet***".

Néanmoins, vous conviendrez avec nous que la seule démarche encore plus démotivante des pratiques, que vous stigmatisez à très juste titre, serait celle de se livrer à des prises de positions très claires mais qui resteraient sans effet.

Ceci serait d'autant plus inacceptable que ces déclarations émanent des plus hautes autorités de notre institution.

Or, nous demeurons encore et toujours dans l'attente de votre réponse à nos notes du 16 mai ([lien](#)) et du 02 juin 2017 ([lien](#)) attirant votre attention sur la nomination sur deux postes d'encadrement au sein de la DG TAXUD et DG JUST de deux membres des deux cabinets responsables de deux Directions générales mettant en cause la crédibilité de vos déclarations faites lors de la réunion hebdomadaire des Chefs de cabinet du 30 janvier 2017 visant à confirmer que :

"ne seront pas admises :

- les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"



Cristiano SEBASTIANI
Président

CC : M. Oettinger, Commissaire en charge du budget et des ressources humaines
Mme Souka, MM. Levasseur, Roques DG HR
M. Quest DG TAXUD , Mme Astola, DG JUST
Personnel de la Commission

Bruxelles, le 2 juin 2017

**NOTE À L'ATTENTION DE M. SELMAYR, CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT JUNCKER,
ET M. ITALIANER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION**

Objet : Nomination d'un membre du cabinet Jourová sur un poste d'encadrement auprès de la DG JUSTICE

Réf: Nos notes à votre attention en date du [06 février](#) et [27 mars](#) derniers

Vos déclarations reprises sous le point 7.12 du Procès-verbal de la réunion des Chefs de cabinet du 30 janvier dernier concernant les nominations des membres des cabinets sur des postes d'encadrement

Par nos notes citées en référence, nous avons tenu à vous remercier pour vos déclarations visant à souligner le caractère inacceptable des parachutages des membres de cabinets, ce que R&D a toujours dénoncé, et nous vous avons invité à ne pas en rester là.

Malgré vos engagements pris lors de la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet du 30 janvier 2017 dans lesquelles vous aviez confirmé:

"ne seront pas admises :"

- "les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"

A l'appui de ces instructions, vous avez indiqué :

"ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet"

Malgré les réactions plus que sceptiques du personnel

Nous vous avons fait état du profond scepticisme de nos collègues quant à la portée effective de vos déclarations: leurs réactions nous ont permis de disposer d'un recueil assez complet des proverbes en matière de crédulité... « *nous ne croyons plus au Père Noël* », « *les promesses ne valent que pour celles et ceux qui veulent bien y croire* ».

En d'autres termes, personne ne pouvait croire que les choses allaient réellement changer dans les faits...

Et malgré la réponse de R&D

En réponse à ce manque de confiance du personnel, **R&D** avait indiqué que nous ne pouvions pas imaginer que le chef de cabinet du Président et le Secrétaire général puissent se livrer à des prises de positions si claires qui ne seraient pas suivies d'effet.

De plus, dans notre note du 27 mars dernier, nous avons fait état du fait que le personnel ne se limitait pas à manifester son scepticisme: nombre de collègues nous avaient indiqué que l'impossibilité de croire à votre engagement et à l'ampleur de ces parachutages était confirmée par le fait que des **"postes d'atterrissages"** étaient déjà bloqués ou libérés à cet effet, parfois de manière très expéditive, dans les organigrammes.

Force est de constater, qu'à ce jour, DEUX NOMINATIONS de Membres de cabinets sur des postes d'encadrements de la DG dépendant du portefeuille du Commissaire ont été approuvées...

Par notre note du 16 mai écoulé ([lien](#)), nous vous avons déjà demandé de bien vouloir expliquer comment la nomination d'un membre du cabinet Moscovici sur un poste d'encadrement de la DG TAXUD pouvait être compatible avec vos instructions susmentionnées.

Alors que nous demeurions dans l'attente d'une réponse de votre part, c'est au tour d'un membre de cabinet Jourová d'être nommé sur un poste d'encadrement de la DG JUST !

Mme Jourová est la Commissaire responsable de la DG JUST ([lien](#)), dont les services dépendent de son portefeuille et sont placés sous sa supervision directe.

Force est de rappeler à nouveau que, dans vos déclarations susmentionnées, vous avez indiqué **que n'étaient pas admises "les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"**.

Il est inutile de mentionner que cette décision a de nouveau ébranlé la confiance du personnel envers les plus hautes autorités de notre institution qui se livrent à établir des instructions très claires visant à mettre fin à des pratiques qu'elles reconnaissent être **"démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet"** et ce alors que par la suite tout continue comme si rien n'était.

Une politique du personnel démotivante de « Deux poids, deux mesures » ?

D'un côté, l'administration continue à se lancer dans des promesses vagues et sans le moindre effet pratique visant à mettre en place une politique de « Talent management » garantissant à chaque membre du personnel une évolution de carrière à la hauteur de ses mérites et ses compétences.

Et de l'autre, comme vous le reconnaissez si bien les membres de cabinets sont d'abord promus avec une vitesse largement supérieure par rapport au reste du personnel et puis propulsés sur des postes d'encadrement aussi dans une DG dépendant du portefeuille de leur Commissaire.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, et afin de pouvoir donner une réponse aux interrogations plus que pertinentes de nos collègues, nous vous saurions gré de nous faire savoir si vous estimez que ces deux nominations seraient d'une quelconque manière compatibles avec vos déclarations.

Nous tenons à rappeler encore une fois, pour R&D, comme dans le cas d'espèce, il n'a jamais été question de mettre en cause les mérites de nos collègues des cabinets, mais de défendre la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination, ainsi que de prendre en compte les effets dévastateurs de ces pratiques sur la motivation du reste du personnel comme vous l'avez si bien mis en exergue dans vos déclarations.



Cristiano SEBASTIANI
Président

CC : M. Oettinger, membre de la Commission
Mme Souka, MM. Levasseur, Roques DG HR
Mme ASTOLA, DG JUST
Personnel de la Commission

Bruxelles, le 16 mai 2017

**NOTE À L'ATTENTION DE M. SELMAYR, CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT JUNCKER,
ET M. ITALIANER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION**

Objet : Nomination d'un membre du cabinet Moscovici sur un poste d'encadrement auprès de la DG TAXUD

Réf: Nos notes à votre attention en date du [06 février](#) et [27 mars](#) derniers

Vos déclarations reprises sous le point 7.12 du Procès-verbal de la réunion des Chefs de cabinet du 30 janvier dernier concernant les nominations des membres des cabinets sur des postes d'encadrement

Par nos notes citées en référence, nous avons tenu à vous remercier pour vos déclarations visant à souligner le caractère inacceptable des parachutages des membres de cabinets, ce que R&D a toujours dénoncé, et nous vous avons invité à ne pas en rester là.

Vos déclarations lors de la réunion hebdomadaire des chefs de cabinet du 30 janvier 2017

A cette occasion, vous avez confirmé que:

"ne seront pas admises :"

- "les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"

A l'appui de ces instructions, vous avez indiqué :

"ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet"

Les réactions plus que sceptiques du personnel

Nous vous avons fait état du profond scepticisme de nos collègues quant à la portée effective de vos déclarations: leurs réactions nous ont permis de disposer d'un recueil assez complet des proverbes en matière de crédulité... « *nous ne croyons plus au Père Noël* »,

« les promesses ne valent que pour celles et ceux qui veulent bien y croire ».

En d'autres termes, personne ne pouvait croire que les choses allaient réellement changer dans les faits...

La réponse de R&D

En réponse à ce manque de confiance du personnel, **R&D** avait indiqué que nous ne pouvions pas imaginer que le chef de cabinet du Président et le Secrétaire général puissent se livrer à des prises de positions si claires qui ne seraient pas suivies d'effet.

De plus, dans notre note du 27 mars dernier, nous avons fait état du fait que le personnel ne se limitait pas à manifester son scepticisme: nombre de collègues nous avaient indiqué que l'impossibilité de croire à votre engagement et à l'ampleur de ces parachutages était confirmée par le fait que des **"postes d'atterrissages"** étaient déjà bloqués ou libérés à cet effet, parfois de manière très expéditive, dans les organigrammes.

Et nous avons indiqué que ceci concernerait notamment la DG TAXUD et c'est ainsi que nous avons repris M. Quest dans les destinataires en copie de notre note.

A cet égard, compte tenu de la certitude que ce poste d'encadrement aurait été réservé à un membre du cabinet Moscovici, aussi par crainte d'être accusés de « déranger » le bon déroulement de la procédure, nombre de collègues nous avaient fait état de leur décision de renoncer même à présenter leur candidature alors qu'ils/elles disposaient de toutes les compétences demandées.

La nomination d'un membre du cabinet Moscovici sur un poste d'encadrement de la DG TAXUD

Comme nous l'avions indiqué, le 16 avril dernier, un membre du Cabinet Moscovici a été nommé sur ce poste d'encadrement de la DG TAXUD.

M. Moscovici est le Commissaire responsable de la DG TAXUD ([lien](#)), dont les services dépendent de son portefeuille et sont placés sous sa supervision directe

Force est de rappeler à nouveau que, dans vos déclarations susmentionnées, vous avez indiqué **que n'étaient pas admises "les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"**.

Il est inutile de mentionner que, à l'annonce de cette nomination, nous avons été inondés de réactions et de demandes d'explications : nous avons été accusés de profonde naïveté pour avoir cru que vos déclarations seraient suivies d'effet...

Qui plus est, compte tenu du contexte susmentionné dans lequel cette procédure a été publiée, il ne serait pas étonnant que le membre de cabinet pressenti et puis nommé sur ce poste ait pu être le seul candidat à postuler. Dans un tel cas, nul ne peut douter qu'il appartiendrait alors à l'AIPN de vérifier les raisons à la base de l'absence de toute autre candidature pour ce poste

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, et afin de pouvoir donner une réponse aux interrogations plus que pertinentes de nos collègues, nous vous saurions gré de nous faire savoir si vous estimez que cette nomination serait d'une quelconque manière compatible avec vos déclarations.

Nous tenons à rappeler encore une fois, pour **R&D**, comme dans le cas d'espèce, il n'a jamais été question de mettre en cause les mérites de nos collègues des cabinets, mais de défendre la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination, ainsi que de prendre en compte les effets dévastateurs de ces pratiques sur la motivation du reste du personnel comme vous l'avez si bien mis en exergue dans vos déclarations.



Cristiano SEBASTIANI
Président

CC : M. Oettinger Vice-Président de la Commission
Mme Souka, MM. Levasseur, Roques DG HR
M. Quest, DG TAXUD
Personnel de la Commission

Bruxelles, le 27 mars 2017

**NOTE À L'ATTENTION DE M. SELMAYR, CHEF DE CABINET DU PRÉSIDENT JUNCKER,
ET M. ITALIANER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMMISSION**

Objet : "Parachutages" de membres de cabinet à la fin du mandat du collègue

Réf: Notre note à votre attention en date du 06 février 2017

**Vos déclarations reprises sous le point 7.12 du Procès-verbal de la
réunion des Chefs de cabinet du 30 janvier dernier**

Par [notre note](#) citée en référence, nous avons tenu à vous remercier pour vos déclarations faites lors de la réunion hebdomadaire des Chefs de cabinet du 30 janvier 2017 visant à souligner le caractère inacceptable des parachutages de fin de mandat, ce que R&D a toujours dénoncés.

***Vos déclarations lors de la réunion des chefs de cabinet du 30 janvier dernier
(cf. point 7.12)***

En particulier, à cette occasion, vous avez confirmé que:

"ne seront pas admises :"

- "les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe"

- "de même que les nominations de membres de cabinet dans une direction générale pour y obtenir une promotion et leur réintégration dans un cabinet aussitôt cette promotion obtenue"

A l'appui de ces instructions, vous avez indiqué :

"ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet"

Tout en nous réjouissant de cette prise de position claire, nous vous avons invités à ne pas en rester là.

Suite à la diffusion de notre note susmentionnée, nous avons reçu de très nombreuses réactions qu'il nous semble important de porter à votre connaissance.

Les réactions plus que sceptiques du personnel

Force est de constater d'emblée que les collègues nous ont fait part de leur profond scepticisme quant à la portée effective de vos déclarations estimant que personne ne peut croire que les choses changeront réellement dans les faits.

Les réactions des collègues nous ont permis de disposer d'un recueil assez complet des proverbes en matière de crédulité... "*nous ne croyons plus au Père Noël*", "*les promesses ne valent que pour celles et ceux qui veulent bien y croire*", "*le personnel n'est pas dupe*"...

D'aucuns nous ont même félicité pour toute l'ironie et le sarcasme de notre lettre, étant entendu qu'ils ne pouvaient pas imaginer que nous ayons pu croire que vos engagements auraient pu limiter, ne fût-ce que partiellement, le fléau des parachutages.

En particulier, tout le monde pense que:

- l'administration va se livrer à des interprétations savantes pour permettre, malgré tout, les parachutages dans la DG dépendant du portefeuille du cabinet, en prétendant notamment que le membre concerné n'avait pas sous sa responsabilité directe le dossier qu'il devra gérer dans l'Unité-Direction, service-piste d'atterrissage, envisagée, ce qui est de toute évidence risible car cela viderait vos déclarations de tout effet utile;

- **une "bourse d'échange"** entre Membres du collège/ membres de cabinet serait d'ores et déjà organisée, chacun prenant soin d'assurer le bon atterrissage des parachutistes affectés auprès des autres cabinets, au sein de la Direction générale dépendant de son portefeuille.

Nombreux sont ceux qui nous ont indiqué que l'ampleur de ces parachutages était confirmée par le fait que **nombre de "postes-pistes d'atterrissages" étaient déjà bloqués ou étaient en train d'être libérés à cet effet dans les organigrammes, parfois de manière très expéditive provoquant une profonde démotivation des collègues.**

Eu égard aux indications qui nous ont été transmises par les collègues, ceci concernerait notamment la DG TAXUD.

De même, il semblerait que nombre de **procédures "externes" eu égard à l'article 29.2*** du statut seraient en préparation au bénéfice de candidats internes affectés auprès d'un cabinet qui ne seraient pas éligibles en phase interne dans le but de nommer/titulariser des AT 3c) ou de nommer/promouvoir avec saut de plusieurs grades des collègues fonctionnaires.

Qui plus est, tout le monde semble convaincu que notre administration est totalement incapable de mettre fin à de telles pratiques ou, pire encore, qu'elle serait prête à utiliser ses compétences pour des manœuvres délétères comme ce fut le cas avec les concours internes organisés en 2014 au profit des collègues des cabinets en instrumentalisant les tentatives légitimes des collègues post-2004.

A cet égard, nombre de collègues nous ont indiqué savoir qu'au sein de l'administration un nouveau **concours interne de titularisation** serait à l'étude avec des modalités tout aussi critiquables que celles utilisées à la fin de la Commission Barroso.

R&D vous invite à répondre aux inquiétudes du personnel et à dissiper ses craintes

En réponse au scepticisme des collègues, nous avons confirmé **qu'il était indéniable que vos déclarations constituent un pas dans la bonne direction défendue depuis toujours par R&D** puisque vous reconnaissez enfin l'existence de ces dérapages, leurs effets désastreux sur la motivation du personnel et que vous annoncez des mesures concrètes pour les limiter.

Qui plus est, nous avons tenu à souligner qu'il était inimaginable que le chef de cabinet de notre Président et le Secrétaire général de notre institution, puissent se livrer à de telles déclarations sans qu'elles ne soient suivies d'actions concrètes.

A cet égard, nous avons rappelé que la précédente secrétaire générale avait osé purement et simplement nier l'existence des parachutages, ce qui avait suscité la colère du personnel et imposé une réaction très ferme de notre part ([lien](#)).

De même, on ne peut nier que par vos déclarations, vous confirmez tout le bien fondé de nos prises de positions visant à dénoncer la pratique détestable du "**parachutage-geyser**", à savoir, la nomination d'un membre de cabinet sur un poste d'encadrement dans une direction générale suivie d'une réintégration immédiate dans un cabinet.

Néanmoins, compte tenu des pratiques du passé et de l'absence de toute volonté de vos prédécesseurs de les limiter ainsi que de l'incapacité de l'administration de s'y opposer, nous comprenons parfaitement le scepticisme des collègues et nous vous invitons à leur donner une réponse susceptible de rétablir leur confiance et leur motivation.

Nul ne peut douter qu'il serait vraiment inacceptable de constater que nous serions face à une démarche digne du roman Le Guépard : **"Si nous voulons que tout reste tel que c'est, il faut que tout change"**

Vos déclarations sont un très bon début mais il ne faut pas en rester là...

Compte tenu de ce qui précède, de nouveau, nous faisons appel à vous pour:

- **veiller à ce que vos déclarations ne soient pas vidées de tout effet utile par des interprétations fantaisistes de la part de l'administration et des services :**
- **poursuivre les efforts ainsi entamés pour mettre en place un cadre clair et complet concernant la gestion de la fin du détachement des membres des cabinets à l'expiration du mandat du Collège.**

A cet égard, nous réitérons notre demande pour qu'à la fin de chaque mandat, en prenant naturellement en compte les règles en matière de protection des données personnelles, la Commission s'engage à établir un récapitulatif des évolutions de carrière et nominations des membres de cabinet en ce qui concerne notamment celles établies par procédure "externe" eu égard à l'article 29.2 du statut.

Nous tenons à rappeler encore une fois que, pour **R&D**, il n'a jamais été question de mettre en cause les mérites de nos collègues des cabinets, mais de défendre la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination ainsi que de prendre en compte les effets dévastateurs de ces pratiques sur la motivation du reste du personnel que vous avez reconnus dans vos déclarations et dont nous vous en remercions.

De notre part, nous continuons de recueillir les indications des collègues faisant état des parachutages annoncés et/ou avérés auprès d'une Direction générale en les soumettant systématiquement à votre attention.

Mettre un terme une fois pour toutes aux dérapages et aux parachutages de chaque fin de mandat, c'est ce que la Commission de la dernière chance se doit de faire.



Cristiano SEBASTIANI
Président

CC : M. Oettinger Vice-Président de la Commission
Mme Souka, MM. Levasseur, Roques DG HR
M. Quest, DG TAXUD
Personnel de la Commission

**Art 29.2 : Une procédure de recrutement autre que celle du concours peut être adoptée par l'autorité investie du pouvoir de nomination pour le recrutement du personnel d'encadrement supérieur (les directeurs généraux ou leurs équivalents aux grades AD 16 ou 15 et les directeurs ou leurs équivalents aux grades AD 15 ou 14), ainsi que, dans des cas exceptionnels, pour des emplois nécessitant des qualifications spéciales*

Bruxelles, le 06 février 2017

**Note à l'attention de M. Selmayr, chef de cabinet du Président Juncker
Et de M. Italianer, Secrétaire général de la Commission**

Objet: « Parachutages » de membres de cabinet à la fin du mandat du collègue

Réf.: Vos déclarations reprises sous le point 7.12 du Procès-verbal de la réunion des Chefs de cabinet du 30 janvier dernier

R&D tient d'emblée à vous remercier pour le rappel des principes concernant les nominations et promotions de membres de cabinet lors de la réunion hebdomadaire des Chefs de cabinet du 30 janvier 2017, conformément aux positions que **R&D** a toujours énoncées et défendues.

C'est un très bon début mais il ne faut pas en rester là.

1. Rappel des faits

R&D a toujours combattu les parachutages de membres de cabinet à la fin de chaque mandat du collègue et a dénoncé la gravité des conséquences tant pour l'image de marque et la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination que pour la motivation du personnel.

A cet égard, il est incontestable que la Commission Barroso avait dépassé toutes les limites ([lire notre dossier à ce sujet](#)).

Sans pour autant contester les mérites de nos collègues affectés auprès des cabinets des membres du collègue, **R&D** a toujours plaidé pour la mise en place d'instructions claires interdisant notamment les nominations de membres de cabinet à des postes d'encadrement au sein de la direction générale relevant de leur portefeuille.

De même, **R&D** a toujours dénoncé la pratique détestable du "parachutage-geyser" à savoir, la nomination d'un membre de cabinet sur un poste d'encadrement dans une direction générale, suivie d'une réintégration immédiate dans un cabinet.

Pendant trop longtemps le personnel a assisté, avec une profonde déception, pour ne pas dire un réel dégoût, à de telles pratiques, à des gestions acrobatiques et fantaisistes des organigrammes, visant à libérer la piste pour assurer l'atterrissage en douceur du parachutiste concerné... souvent en déployant des efforts de mimétisme dans le cadre "d'échanges de bons procédés" entre cabinets...

En particulier, trop souvent les procédures "externes" organisées eu égard à l'article 29.2* du statut sont utilisées au bénéfice de candidats "internes/externes" affectés auprès d'un

cabinet qui ne seraient pas éligibles en phase interne dans le but de nommer/titulariser des AT 2c) ou de nommer/promouvoir avec saut de plusieurs grades des collègues fonctionnaires.

Le découragement des autres collègues à l'égard de ces pratiques est d'autant plus compréhensible qu'à plusieurs reprises, **R&D** a pu annoncer le nom du candidat pressenti, et ceci, bien avant la publication de la procédure!

A chaque fois que nous avons demandé de mettre fin à ces dérapages, que nous avons dénoncé les effets dévastateurs de ces pratiques sur la crédibilité de notre institution et la motivation du personnel, nous n'avons reçu que des réponses bureaucratiques niant tout problème en nous assurant que toutes les procédures de nomination avaient été mises en œuvre dans la plus grande transparence... bref que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes!

Nous avons constaté avec regret que notre administration était totalement incapable de mettre fin à de telles pratiques ou, pire encore, qu'elle utilisait ses compétences pour des manœuvres délétères comme ce fut le cas, en 2014, lors de l'organisation de concours internes au profit des collègues des cabinets en instrumentalisant les attentes légitimes des collègues post-2004.

2. Vos déclarations à l'occasion de la réunion du collège du 30 janvier dernier (cfr. point 7.12).

Compte tenu de ce qui précède, vous n'aurez aucun doute sur le fait que c'est avec la plus grande satisfaction que nous avons pris acte de vos déclarations lors de la réunion des chefs de cabinet du 30 janvier dernier (cf. point 7.12). Nous vous en remercions très sincèrement.

En effet, à cette occasion vous avez confirmé que:

"Ne seront pas admises :

- ***les nominations des membres de cabinet à des postes d'encadrement dans la direction générale dépendant de leur portefeuille et placés sous leur supervision directe.***
- ***de même que les nominations de membres de cabinet dans une direction générale pour y obtenir une promotion et leur réintégration dans un cabinet aussitôt cette promotion obtenue."***

A l'appui de ces instructions, vous avez indiqué que :

"ces pratiques sont démotivantes pour le reste du personnel qui n'est pas promu avec la même rapidité que les membres de cabinet."

Il s'agit là d'une prise de position très claire et d'instructions que nous attendions depuis trop longtemps déjà.

Ceci est un très bon début mais il ne faut pas en rester là.

En effet, il y a lieu de poursuivre la réflexion sur la prolifération des nominations des membres de cabinet à l'occasion de la fin de chaque mandat, et ce, aussi en dehors des directions générales placées sous leur supervision directe, notamment dans le cadre de "l'échange de bons procédés" entre cabinets.

A cet égard, nous réitérons notre demande qu'à la fin de chaque mandat, en prenant naturellement en compte les règles en matière de protection des données personnelles, la Commission s'engage à établir un récapitulatif des évolutions de carrière et nominations des membres de cabinet en ce qui concerne notamment celles par procédure "externe" eu égard à l'article 29.2 du statut.

Pour **R&D**, il n'a jamais été question de mettre en cause les mérites de nos collègues des cabinets mais de défendre la crédibilité de notre institution et de ses procédures de nomination ainsi que de prendre en compte les effets dévastateurs de ces pratiques sur la motivation du reste du personnel.

Mettre fin une fois pour toutes aux dérapages et aux parachutages de chaque fin de mandat, c'est ce que la Commission de la dernière chance se doit de faire.

Nous comptons sur vous pour poursuivre les démarches que vous avez initiées par le biais de vos déclarations susmentionnées pour lesquelles nous tenons à nouveau à vous remercier.



Cristiano SEBASTIANI
Président

CC : M. Oettinger Vice-Président de la Commission
Mme Souka, MM. Levasseur, Roques DG HR
Personnel de la Commission

**Art 29.2 : Une procédure de recrutement autre que celle du concours peut être adoptée par l'autorité investie du pouvoir de nomination pour le recrutement du personnel d'encadrement supérieur (les directeurs généraux ou leurs équivalents aux grades AD 16 ou 15 et les directeurs ou leurs équivalents aux grades AD 15 ou 14), ainsi que, dans des cas exceptionnels, pour des emplois nécessitant des qualifications spéciales*

